



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

**Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale**

MISSION EGALITE CITOYENNETE
POLITIQUE DE LA VILLE

drjcs-bretagne-egalite-citoyennete@jcs.gouv.fr



APPEL A PROJETS « FORMATION LAICITE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE »

Le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a confié aux DRJSCS, en lien avec la plateforme RH interministérielle, la mise en œuvre d'un plan régional de formation Valeurs de la République et Laïcité.

Les enjeux du plan sont :

1. Répondre aux besoins de qualification et d'accompagnement des acteurs de terrain
2. Adresser aux populations, via les professionnels de terrain, un discours clair
3. Permettre à des réseaux professionnels différents de travailler ensemble ces questions

L'ambition de ce plan est d'adresser à toutes et tous, et tout particulièrement aux jeunes, un discours clair et sans équivoque sur ce qu'est la laïcité, ce qu'elle n'est pas, et sur le lien fort entre ce principe et les valeurs de la République. Il a pour finalité de répondre aux besoins des professionnels et des bénévoles, de leur apporter un appui et un soutien dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

A nouveau en 2018, la DRJSCS de Bretagne lance un appel à projets pour l'organisation de formations basées sur le kit pédagogique du CGET, dispensées par des formateurs habilités dans le cadre du plan national *Valeurs de la république et laïcité*.

L'appel à projets comprend deux volets :

- **1^{er} volet : mise en œuvre de la formation (page 2)**
 - Formations inter-acteurs/intersectorielles : organisation de formations pour les acteurs socio-éducatifs, réunis dans une logique de projet et de territoire (par exemple, les acteurs d'un projet éducatif territorial – PEDT).
- **2^{ème} volet : actions complémentaires autour du thème de la laïcité (page 4)**
 - Actions de communication, de sensibilisation ; création d'outils pédagogiques, organisation de débats, d'ateliers, etc.,

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET le 04 MAI 2018

DATE LIMITE DE DEPOT DES PROJETS le 29 JUIN 2018

Informations pour le dépôt des dossiers pages 4 et 5

Contexte : Faisant suite aux engagements du **Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté** (CIEC), le plan de formation *Laïcité et Valeurs de la République* est prioritairement destiné aux professionnels en contact direct avec les publics, pour leur permettre d'adopter un positionnement adapté à leur situation professionnelle et au statut de leur structure employeuse.

Ce dispositif repose sur un **kit pédagogique de formation unique**, élaboré sous la responsabilité du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et mis en œuvre au niveau local dans le cadre de plans de formation portés par le niveau régional de l'Etat, via les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

1^{er} VOLET : LA FORMATION « Valeurs de la république et laïcité » - KIT PEDAGOGIQUE

La formation se déroule **sur 2 jours**, elle est basée sur un kit pédagogique unique, pour **12 à 15 personnes maximum**, comportant un tronc commun de 1 jour ½ et d'une demi-journée sur l'un des thèmes suivants:

- Pédagogie de la laïcité (relation éducative et jeunes enfants)
- Laïcité et gestion de l'espace public
- Laïcité et service au public (relation à l'utilisateur)

Les contenus de la formation portent principalement sur :

- Les repères historiques et les références juridiques de base concernant les valeurs de la République et le principe de laïcité ;
- Les échanges entre professionnels et le travail sur des cas pratiques.

Les formations pourront être animées par 2 formateurs, en binôme.

Formation de formateurs :

Les organismes ne disposant pas de formateurs habilités peuvent organiser des sessions en sollicitant des formateurs du réseau régional.

Les organismes qui le souhaitent peuvent organiser en leur sein la formation de formateurs, en vue de déployer la formation à l'interne en faisant appel à un.e formateur.trice de formateurs du réseau régional.

Les publics :

Sont éligibles les formations destinées aux salariés qui sont au contact des publics, aux bénévoles (membres des instances dirigeantes ou responsables d'activités), aux stagiaires en formation qualifiante, aux agents publics, par ordre de priorité :

1/ les animateurs, éducateurs et enseignants en charge des publics enfants et jeunes, les tuteurs de volontaires en service civique, les formateurs de l'animation volontaire, les stagiaires des formations fédérales préparant les bénévoles à l'encadrement ou l'animation des activités sportives,...

2/ les personnels d'accueil, d'orientation et de médiation en relation avec les usagers et concourant à une mission de service public.

3/ les autres personnels intervenant sur l'espace public (personnels de centres sociaux, MJC, Maisons pour tous, équipes-projet politique de la ville, médiateurs, gardiens d'équipements ou d'immeubles, agents de développement, etc.).

- Les projets déposés viseront la formation pour un public prédéfini (pouvant être mixte).
- Les formations pour les acteurs des quartiers relevant de la Politique de la Ville sont prioritaires.
- Les formations destinées aux enfants, aux jeunes et de manière générale aux usagers des associations ne sont pas éligibles.

Le financement :

Seules les formations mobilisant des formateurs habilités et utilisant le kit pédagogique pourront être financées et utiliser le logo correspondant.

- Un montant maximum forfaitaire de 1 000€ de subvention pour les 2 jours de formation sera appliqué (1500€ pour les 3 jours de la formation de formateurs), quel que soit le nombre de personnes formées dans le respect des seuils précisés.
- La subvention délivrée par la DRJSCS a pour objet le financement des coûts pédagogiques et d'organisation.
- Les actions de formation proposées sont gratuites pour les publics.
- Les frais de repas des participants sont pris en charge par l'organisateur.
- Les organismes de formation ne sont éligibles au titre du dispositif, qu'à la condition du versement d'une faible contrepartie financière par les participants.

Il n'existe actuellement pas d'accord spécifique avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), cependant des sources de financement au titre de la formation professionnelle existent. Les associations pourront contacter leur OPCA pour envisager les possibilités de prise en charge.

Les engagements de l'organisme subventionné :

- 1/ Employer exclusivement un ou des formateurs habilités par le CGET ou la DRJSCS.
- 2/ Communiquer le programme réel de formation à la DRJSCS de Bretagne et à la DDCS concernée.
- 3/ Utiliser le logo officiel « Laïcité et valeurs de la République ».
- 4/ Organiser les actions sur des lieux favorisant la participation des publics et donc en proximité de leur lieu de vie ou d'exercice professionnel. Les modalités d'organisation proposées doivent être adaptées aux publics concernés.
- 5/ Les stagiaires et les formateurs renseignent un formulaire d'évaluation en ligne à l'issue de la formation.

Attestation de formation :

Les personnes ayant suivi l'intégralité de la session de formation recevront une attestation de formation, signée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne.

Vous préciserez dans votre demande :

- le public ciblé (profession, fonction, type d'organisme employeur,...) ;
- le territoire concerné et s'il s'agit d'un territoire prioritaire en politique de la ville ;
- les options choisies pour la ½ journée de formation adaptée au public ciblé.
- les dates, lieux et le nombre de sessions (calendrier prévisionnel) ;
- le nombre moyen de personnes à former par session.

Parallèlement à la formation basée sur le kit pédagogique, vous pouvez proposer dans le cadre de cet appel à projets diverses actions autour du thème de la laïcité et du « vivre-ensemble », telles que :

- Des actions de communication, de sensibilisation, etc.
- La création d'outils et ressources pédagogiques, etc.
- L'organisation de débats, d'ateliers, etc.

Vous préciserez dans votre demande :

- Les liens avec la formation « laïcité et valeurs de la république »
- Les publics directs et indirects (possibilités de démultiplication)
- Le(s) territoire(s) concerné(s)
- Les partenaires associés

MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS

Vous devez renseigner votre demande de subvention en ligne en vous rendant sur l'extranet du CGET

<http://addel.cget.gouv.fr>

IMPORTANT : Lors de la saisie en ligne du dossier, veillez à bien sélectionner « Bretagne-DRJSCS » comme service instructeur.

Et transmettre la version électronique du dossier à l'adresse :

drjscs-bretagne-egalite-citoyennete@jscs.gouv.fr

Accompagnée impérativement des pièces suivantes :

- **Le dernier rapport d'activité approuvé**
- **Les comptes approuvés du dernier exercice clos**
- **Le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes**
- **En cas de première demande ou en cas de changements intervenus depuis l'année N-1 : la liste de personnes chargées de l'administration de l'association, le RIB, les statuts régulièrement déclarés**

S'il s'agit du renouvellement d'une action subventionnée l'année N-1, il est nécessaire de saisir en ligne sur <http://addel.cget.gouv.fr> le **compte-rendu financier**. Il faut ensuite éditer le document, le faire signer par le représentant légal de la structure et l'envoyer par message électronique à l'adresse : drjscs-bretagne-egalite-citoyennete@jscs.gouv.fr

En cas de problème technique, vous pouvez contacter la cellule d'accompagnement du CGET :

⇒ Tél. : 09 70 81 86 94

⇒ Mèl. : support.P147@proservia.fr

CONTACT :

Référent régional *Plan de formation Valeurs de la République et laïcité* :

lucie.guillot@jscs.gouv.fr – 02 90 09 13 70